Formulaire d'enregistrement en tant qu'utilisateur de biocides du circuit restreint

Nom de l'entreprise : …….

Nom du responsable : ……

Adresse : ……

CP : …… Localité : ……..

N° de téléphone : ……..

N° de TVA : …….

Langue : FR – NL – DE

Type d'entreprise : utilisateur professionnel

Signature de l'utilisateur

Ce formulaire est à envoyer :

SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement
DGEM - Service Biocides - Circuit Restreint
Place Victor Horta 40 bte 10
1060 Bruxelles

Les déclarations de vente sont des informations confidentielles et seront traitées en tant que tel par le SPF.
Les informations reçues ne seront utilisées que dans le cadre imposé par les législations EU et nationale (Règlement 528/2012 et Arrêté Royal du 4 avril 2019 concernant la mise à disposition et l'utilisation des biocides). Ces informations permettront par exemple de visualiser les ventes des produits du circuit restreint à travers les secteurs économiques, ou donneront la possibilité d'atteindre les vendeurs et les utilisateurs dans le cadre des actions de sensibilisation, de recommandations d'usage, de mise en œuvre de formations spécifiques, etc.